

*Initiatives parlementaires*

et n'a rien fait pour l'empêcher. Nous disons, dans cette motion, qu'il est temps que cette situation cesse.

Nous disons qu'il est temps de réagir, qu'il est temps que des gens de bonne volonté, que des gens de tous les partis appuient les pêcheurs de la côte sud de Terre-Neuve et de tout le Canada atlantique, qu'ils appuient les travailleurs des usines pour défendre notre souveraineté, pour protéger nos stocks de poisson, pour faire ce qui s'impose afin d'assumer notre droit de garde sur ces stocks qui, en réalité, nous appartiennent. Je sais que les bancs de morue du Nord restent un certain temps aux deux extrémités des Grands Bancs, mais ce sont nos stocks. C'est de cet argument dont nous devons nous servir.

J'invite les députés de tous les partis à se joindre à nous et à appuyer cette importante résolution.

[Français]

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, il me fait plaisir ce matin de prendre quelques minutes pour parler au sujet de la motion de l'honorable député représentant une circonscription de Terre-Neuve. Évidemment cet aspect des pêches m'intéresse particulièrement parce que je représente une région dont la partie est dépend énormément de la pêche aux poissons de fond.

[Traduction]

J'aimerais parler pendant quelques minutes de cette question à la Chambre, parce que plusieurs collectivités dans la partie est de ma circonscription, la région connue comme la Basse-Côte-Nord, dépendent de la pêche aux poissons de fond, notamment de la morue. Je voudrais faire remarquer certains faits relativement à cette question.

Le ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a décrit à plusieurs reprises à la Chambre ce qui arriverait si le Canada décidait unilatéralement d'étendre, en ce qui concerne la morue et d'autres espèces, sa juridiction au-delà de la limite de 200 milles. Une diplomatie de la canonnière comme celle-ci risquerait de porter atteinte aux accords internationaux.

• (1120)

Cela risquerait d'entraîner des mesures de représailles et de menacer la coopération dont veulent bien faire preuve de nombreux États afin de mettre au point, en ce qui concerne la pêche, des règles favorisant le développement durable des ressources halieutiques en haute mer.

Je suis étonné de voir que l'on ait présenté cette motion à ce stade particulier, alors que le Canada et

d'autres États de même tendance se préparent à participer à la Conférence des Nations Unies sur la pêche en haute mer.

La conférence a tenu sa session d'organisation à New York, du 8 au 23 avril dernier. Elle doit tenir sa première session de fond dans cette même ville du 12 au 30 juillet prochain et devrait achever ses travaux à l'automne 1994 au plus tard. Si elle aboutit, cette conférence pourrait marquer dans l'histoire un important progrès dans la voie de la conservation des stocks de poissons chevauchant les zones économiques exclusives et des stocks de poissons grands migrants.

[Français]

Cette conférence internationale est cruciale non seulement pour le Canada, mais aussi pour le reste du monde, car, à l'instar de plusieurs autres nations maritimes, le Canada traverse actuellement une grave crise de la pêche. Les indicateurs scientifiques révèlent que la biomasse de morue du Nord a atteint un plancher critique, ce qui a poussé le gouvernement canadien à imposer un moratoire sur la pêche de ce stock sur les Grands Bancs de Terre-Neuve; il a été épaulé en cela par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, pour ses quatorze parties contractantes. Depuis six ans, avec l'accumulation des preuves scientifiques indiquant que la biomasse de différents autres stocks réglementés est en deçà du seuil d'exploitation viable, les quotas sont abaissés d'année en année.

[Traduction]

Les députés sont tous au courant des coûts qu'entraînent ces diminutions sur le plan du chômage et de la fermeture d'usines. Comme ils le savent, nous avons mis en place des programmes d'indemnisation et de recyclage à l'intention des pêcheurs et des travailleurs d'usine au chômage, ceci dans le cadre d'un programme visant à restructurer l'industrie.

Cependant, le Canada n'est pas la seule nation touchée par la diminution des stocks de poissons qui chevauchent la zone de 200 milles, dont c'est le sort dans nombre d'autres régions du monde: le merlu, dans le sud-ouest de l'Atlantique, à la hauteur du plateau patagonien, en Argentine, le hoplostète orange sur le plateau Challenger, au large de la Nouvelle-Zélande, le merlan bleu et le maquereau dans le centre-est et le sud-est du Pacifique, au large du Chili et du Pérou, le goberge au centre de la mer de Béring, entre la Russie et les États-Unis.

Cela se produit également dans la mer du Japon, où aucune zone économique exclusive n'a été établie et où la limite des eaux territoriales se situe à 12 milles. On a pris quelques mesures positives en 1992.